
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du mardi 13 avril 2021
Présents : 10	L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Ghislaine TAFFOREAU
Votants: 11	Sont présents: Ghislaine TAFFOREAU, Robert PEREZ, Didier LE VAYER, Jean-Pierre CHOTARD, André DELLA NORA, Daniel LACUBE, Mehielle MARQUEZE, Aude PEROPADRE, Nadia TOUMIAT, Christian VABRE
	Représentés: Cyril UBEDA
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Didier LE VAYER

Objet: INVENTAIRE MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - D 2021 006

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du nouvel inventaire descriptif du mobilier, mis à disposition de la bibliothèque municipale par la Bibliothèque Départementale, d'une valeur de neuf mille huit cent cinquante neuf euros et 40 cents (9 859€40), rédigé par la Bibliothèque Départementale.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** le nouvel inventaire descriptif du mobilier d'une valeur de neuf mille huit cent cinquante neuf euros et 40 cents (9 859€40) par la Bibliothèque Départementale qui annule et remplace l'inventaire précédent,

- **d'avertir** la compagnie d'assurance de la collectivité de la modification,

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTROLE DES HYDRANTS AINSI QUE POUR LES VERIFICATIONS PERIODIQUES ET POUR LA VERIFICATION DES EQUIPEMENTS DE SECURITE - D 2021 007

<p style="text-align: center;">CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN ET PLUSIEURS COMMUNES MEMBRES</p>

Afin de mutualiser les consultations et faire ainsi bénéficier les communes du meilleur tarif, la Communauté de communes du Limouxin propose la constitution d'un groupement de commande qui aura pour objet :

- Les Vérifications périodiques
- Les vérifications des équipements de sécurité
- Le contrôle des hydrants

La Communauté de Communes, coordonnatrice de ce groupement, sera chargée de la mise en concurrence pour le compte des communes qui souhaiteront participer au groupement.

Les prestations seront ensuite facturées directement (au prix unitaire du marché) aux communes membres du groupement par le prestataire retenu.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

↳ **Décide** de constituer avec la Communauté de Communes du Limouxin et les communes membres intéressées un groupement de commande pour l'opération :

- Les Vérifications périodiques
- Les vérifications des équipements de sécurité
- Le contrôle des hydrants

en application des articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

↳ **Autorise** le Maire à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commande.

↳ **Précise** que la Communauté de Communes est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant et la notification du marché (procédure adaptée).

↳ **Précise** que le prestataire retenu facturera directement à la commune le prix de la prestation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Vote du compte administratif 2020 - Budget principal M14 - D 2021 008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, budget principal M14, dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		78 450.03		307 107.90		385 557.93
Opérations exercice	244 341.89	61 956.89	870 761.87	1 034 647.34	1 115 103.76	1 096 604.23
Total	244 341.89	140 406.92	870 761.87	1 341 755.24	1 115 103.76	1 482 162.16

Résultat de clôture	103 934.97			470 993.37		367 058.40
Restes à réaliser						
Total cumulé	103 934.97			470 993.37		367 058.40
Résultat définitif	103 934.97			470 993.37		367 058.40

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Mme le Maire quitte la salle après avoir donné la présidence à M PEREZ Robert, 1er Adjoint, pour organiser le débat entre conseillers.

4. Après en avoir délibéré les conseillers votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: Vote du compte de gestion 2020 - Budget Principal M14 - D 2021 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

Après s'être fait présenter le **budget principal M14** de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Budget principal M14 - D 2021 010

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 470 993.37

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	307 107.90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	180 183.44
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	163 885.47
Résultat cumulé au 31/12/2020	470 993.37
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	470 993.37
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	103 934.97
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	210 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	157 058.40

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Vote du compte administratif 2020 - Budget Abbaye - D 2021 011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, Budget ABBAYE dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 609.88				23 609.88	
Opérations exercice	49 786.90	111 232.88	11 735.50	24 608.85	61 522.40	135 841.73
Total	73 396.78	111 232.88	11 735.50	24 608.85	85 132.28	135 841.73
Résultat de clôture		37 836.10		12 873.35		50 709.45
Restes à réaliser						
Total cumulé		37 836.10		12 873.35		50 709.45

Résultat définitif		37 836.10		12 873.35		50 709.45
--------------------	--	-----------	--	-----------	--	-----------

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Mme le Maire quitte la salle après avoir donné la présidence à M PEREZ Robert, 1er Adjoint, pour organiser un débat entre les conseillers.

4. Après en avoir délibéré les conseillers votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: Vote du compte de gestion 2020 - Budget Abbaye - D 2021 012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

Après s'être fait présenter le **budget Abbaye** de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Budget Abbaye - D 2021 013

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 12 873.35

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	30 429.15
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	12 873.35
Résultat cumulé au 31/12/2020	12 873.35
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	12 873.35
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12 873.35
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Vote du compte administratif 2020 - Budget EAU - D 2021 014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 Budget EAU dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	19 282.38				19 282.38	
Opérations exercice	22 526.39	268.73	7 446.79	6 593.49	29 973.18	6 862.22
Total	41 808.77	268.73	7 446.79	6 593.49	49 255.56	6 862.22
Résultat de clôture	41 540.04		853.30		42 393.34	
Restes à réaliser						
Total cumulé	41 540.04		853.30		42 393.34	

Résultat définitif	41 540.04		853.30		42 393.34	
--------------------	-----------	--	--------	--	-----------	--

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Mme le Maire quitte la salle après avoir donnée la présidence à M PEREZ Robert, 1er Adjoint, pour organiser le débat entre conseillers

4. Après en avoir délibéré les conseillers restant votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: Vote du compte de gestion 2020 - Budget Eau - D 2021 015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

Après s'être fait présenter le **budget EAU** de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Budget EAU - D 2021 016

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de - 853.30

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	41 613.65
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 853.30
Résultat cumulé au 31/12/2020	- 853.30
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2020	- 853.30
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 853.30

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Vote du compte de gestion 2020 - Budget assainissement - D 2021 017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 155.94		722.19		11 878.13
Opérations exercice	34 095.49		1 383.30	489.39	35 478.79	489.39
Total	34 095.49	11 155.94	1 383.30	1 211.58	35 478.79	12 367.52
Résultat de clôture	22 939.55		171.72		23 111.27	
Restes à réaliser						
Total cumulé	22 939.55		171.72		23 111.27	
Résultat définitif	22 939.55		171.72		23 111.27	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Mme le Maire quitte la salle après avoir donnée la présidence à M PEREZ Robert, 1er Adjoint, pour organiser le débat entre conseillers

4. Après en avoir délibéré les conseillers votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: Vote du compte de gestion 2020 - Budget assainissement - D 2021 018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

Après s'être fait présenter le budget Assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Budget assainissement - D 2021 019

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de - 171.72

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	722.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 348.66
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 893.91
Résultat cumulé au 31/12/2020	- 171.72
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2020	- 171.72
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 171.72

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Vote du compte administratif 2020 - Budget assainissement - D 2021 020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 155.94		722.19		11 878.13
Opérations exercice	34 095.49		1 383.30	489.39	35 478.79	489.39
Total	34 095.49	11 155.94	1 383.30	1 211.58	35 478.79	12 367.52
Résultat de clôture	22 939.55		171.72		23 111.27	
Restes à réaliser						
Total cumulé	22 939.55		171.72		23 111.27	
Résultat définitif	22 939.55		171.72		23 111.27	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Mme le Maire quitte la salle après avoir donnée la présidence à M PEREZ Robert, 1er Adjoint, pour organiser le débat entre conseillers

4. Après en avoir délibéré les conseillers votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Actuellement l'éclairage public est coupé à partir de 21h, il va falloir définir l'heure de coupure pour cet été. Il faut également prévoir de ne pas interrompre l'éclairage en cas d'alerte météo ou autre.
- Concernant l'appartement des thermes loué à l'année, un nouveau locataire devrait s'installer au 1^{er} mai.
- Cette année, nous devons nous attendre à une baisse de recettes des locations saisonnières au point mort depuis le début de l'année qui sera cependant partiellement compensée par des mises en location au mois de certains gîtes .
- Un maître-nageur a été recruté dans la mesure où l'ouverture de la piscine serait autorisée cet été. Les élus se veulent optimistes d'autant que des bénévoles ont proposé leur aide pour s'assurer du respect des règles sanitaires en vigueur. Il faut prévoir si besoin une liste des personnes volontaires pour aider.
- L'installation du matériel pour la classe numérique a débuté ce jour.
- Concernant le port du masque à l'école : un rappel sera effectué pour le respect des gestes barrières dans l'enceinte de l'école. Un élu souligne la nécessité d'adresser un courrier à l'éducation nationale ainsi qu'à M. Le Préfet pour recevoir par écrit les instructions concernant l'attitude à observer concernant les enfants dispensés du port du masque sachant qu'ils représentent 50% de l'effectif des élèves pour lesquels le port du masque est obligatoire . Cette démarche aura pour objet d'obtenir une réponse claire et repose sur la volonté des élus de protéger au mieux l'ensemble des personnels et des élèves .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,
Ghislaine TAFFOREAU